



RESPONSABLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN DES ROUTES AGENCE ROUTIERE DE CHAMPGNOLE H/F

Engagé en faveur de l'égalité des droits et des chances, le Département du Jura souhaite prévenir les discriminations et promouvoir la diversité.

Le Conseil Départemental du Jura (1300 agents permanents, 310 millions d'euros de budget) recrute pour sa Direction des Routes, Agence routière départementale de Champagnole, un/e Responsable exploitation et entretien des routes à temps complet.

Les candidatures accompagnées des deux dernières évaluations professionnelles et du dernier arrêté de situation administrative pour les agents titulaires de la fonction publique sont à adresser à :

**Monsieur le Président du Département du Jura
Direction des Ressources Humaines
17, Rue Rouget de Lisle – 39039 Lons-le-Saunier cedex
Date limite d'envoi des candidatures : 18 janvier 2019
Résidence administrative : Champagnole**

DÉFINITION DU POSTE

◆ MISSION, CADRE ET CONTEXTE DU POSTE

Placé/e sous l'autorité hiérarchique du Chef de l'Agence Routière Départementale (ARD), le Responsable Exploitation et Entretien des Routes (REER) encadre les équipes et pilote les activités des 6 secteurs en matière d'entretien routier (hors renouvellement des couches de roulement et d'ouvrages d'art) et notamment la viabilité hivernale et le fauchage. Il fait également fonction d'adjoint au Chef d'Agence.

◆ ACTIVITES

- Piloter les moyens affectés aux six Centres d'exploitation des routes départementales (CERD)
- Encadrer les Chefs de CERD (N+1), leurs adjoints et les agents d'exploitation (N+2)
- Préparer les programmes de travaux d'entretien et d'exploitation et des budgets associés
- Planifier les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises, en liaison avec les chefs de CERD
- Suivre les dépenses et passer les commandes pour les crédits dont il a la gestion
- Organiser et participer au service hivernal
- Participer à la gestion du domaine public routier départemental
- Participer aux programmes d'investissement et de chaussées (études et réalisation)
- Effectuer des expertises et diagnostics divers dans le domaine routier
- Gérer les crises liées à des accidents de circulation ou des événements naturels ou technologiques

En tant qu'adjoint au Chef d'agence :

Synthèse des programmes, répartition des moyens entre les CERD, et toute mission transversale qui lui sera confiée, intérim du Chef d'Agence pour les affaires courantes.

PROFIL DU CANDIDAT

◆ CADRE STATUTAIRE

- Catégorie B ou B+ – Filière technique
- Recrutement par liste d'aptitude, par voie de mutation ou détachement ou à défaut CDD d'un an

◆ PRÉREQUIS

- Expérience antérieure dans des fonctions similaires souhaitée
- Permis B

SPECIFICITÉS DU POSTE

◆ CONDITIONS D'EXERCICE ET MOYENS TECHNIQUES

- Horaires fixes avec amplitude variable (Heures supplémentaires)
- Travail de bureau et en extérieur
- Utilisation des outils de bureautique et de logiciels métier (dont GESCAR, INSER et ELISE)

◆ SECURITÉ SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Port des équipements de sécurité obligatoire sur les chantiers et visites de terrain

COMPÉTENCES TECHNIQUES ET QUALITÉS REQUISES

◆ COMPETENCES TECHNIQUES

- Connaissances techniques liées à l'exploitation et l'entretien des infrastructures routières
- Utilisation des outils de bureautique
- Connaissances réglementaires en matière de protection du domaine public
- Connaissances réglementaires en matière de commande publique

◆ QUALITÉS

- Sens du travail en équipe et du relationnel
- Capacité à encadrer les équipes
- Capacité à prendre des initiatives et être force de proposition
- Capacité à rendre compte
- Disponibilité, rigueur, polyvalence

SALAIRE ET AVANTAGES

- Traitement indiciaire + régime indemnitaire
- NBI
- Prestations d'action sociale
- Crèche du personnel à Lons-le-Saunier
- Amicale du personnel

*Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, **les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle***